



**COMPTE-RENDU**  
**Réunion du Conseil municipal**  
**du 23 février 2011**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
 Secrétariat Général

Les Membres du Conseil en exercice étaient présents à l'exception de : Françoise FONTAINE (procuration à Marie Paule GRANGE), Sandrine VILLAR (procuration à Catherine RECROSIO), Karine MAGNIEN (procuration à Jeanine GIPPA), Frédérique ROULLET (procuration à Philippe ROLLET), Patrick LESSEURRE (procuration à Georges NAGI car il quittera l'assemblée avant la fin du conseil, départ à 20 heures 07)

**Secrétaire de séance** : Jean François ROYER

Diffusion : conseil municipal, services municipaux, presse

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2011 : Monsieur le Maire précise que deux envois ont été effectués en raison d'une modification dans la liste des membres présents. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, compte tenu de cette remarque.

Avant de développer l'ordre du jour monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter une délibération concernant le budget de l'eau suite à une erreur constatée par le trésor public. Cette délibération doit être adoptée avant le vote du compte administratif 2010 – Budget annexe de l'eau. Autorisation acceptée à l'unanimité.

## 1. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### a. RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER A LA PISCINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les décisions prises depuis de nombreuses années concernant l'emploi de personnel saisonnier à la piscine compte tenu de l'augmentation de l'activité des services pendant la saison estivale. Il propose de continuer dans ce sens et de recruter du personnel, dans le respect de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui permet de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Vote à l'unanimité

### b. RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les décisions prises depuis de nombreuses années concernant l'emploi de personnel saisonnier au centre technique compte tenu de l'augmentation de l'activité des services pendant la saison estivale. Il propose de continuer dans ce sens et de recruter du personnel, dans le respect de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui permet de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Vote à l'unanimité

## 2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 - BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Dans un souci d'organisation, notamment pour le vote des comptes administratifs qui nécessitent que Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil de débattre successivement des 3 comptes administratifs Budget Principal, Budget annexe de l'Eau, Budget annexe de l'Assainissement et de procéder dans un second temps au vote de l'affectation des résultats pour ces 3 mêmes budgets. Accord du Conseil.

Jean-Paul MARGUERON est désigné Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Madame GIPPA demande si ce n'est pas au conseiller le plus âgé de tenir cette fonction. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas une obligation légale.

Jean-Paul MARGUERON présente et commente des comptes administratifs.

Budget principal :

Philippe ROLLET sollicite des explications sur la baisse des charges à caractère général. Jean-Paul MARGUERON fournit la réponse en précisant qu'il s'agit principalement de gains effectués sur les dépenses de personnel relatives aux postes restés vacants en 2010.

Daniel MEINDRE demande des explications sur l'apport financier provenant des cessions d'immeubles. Jean-Paul MARGUERON indique que ces rentrées d'argent proviennent de la vente des garages, d'une partie des locaux rue des Ecoles et du terrain de la nouvelle halte garderie.

Philippe ROLLET intervient sur les réformes fiscales en cours (taxe professionnelle, subventions etc...). Il effectue une synthèse financière et précise que l'année dernière il avait déclaré que la situation financière de la ville ne serait pas aussi catastrophique que le prévoyait le budget. Il ajoute que les comptes de la commune ont bien été gérés par l'adjoint aux finances et la commission des finances.

Afin d'éviter toute confusion dans les esprits Monsieur le Maire précise à quoi correspondent la capacité de désendettement et la durée de remboursement des emprunts.

Pour le vote des différents comptes administratifs Monsieur le Maire annonce qu'il quitte la séance.

Compte administratif 2010 budget principal : Vote à l'unanimité.

Compte administratif 2010 budget annexe de l'eau : Vote à l'unanimité.

Compte administratif 2010 budget annexe de l'assainissement : Vote à l'unanimité.

### 3. AFFECTATION DES RESULTATS 2010 –

**Budget Principal** : En accord avec les documents remis aux membres du conseil, et après avoir entendu la présentation faite par l'adjoint aux finances : Vote à l'unanimité

**Budget annexe de l'eau** : En accord avec les documents remis aux membres du conseil, et après avoir entendu la présentation faite par l'adjoint aux finances : Vote à l'unanimité

**Budget annexe de l'assainissement** : En accord avec les documents remis aux membres du conseil, et après avoir entendu la présentation faite par l'adjoint aux finances : Vote à l'unanimité

### 4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Monsieur le Maire explique l'obligation de présenter un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif et présente au Conseil les éléments de contexte tant à caractère national que local. Il rappelle que les orientations budgétaires pour la commune reposent sur 4 piliers qui guident l'action municipale :

- la stabilité de la pression fiscale
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- la recherche de la performance en matière de dépenses publiques
- la sécurisation et la maîtrise de l'encours de dette.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que l'évolution positive de la capacité d'autofinancement nécessite la convergence de tous les efforts et constitue un enjeu majeur pour maintenir :

- une action publique forte au service des Saint-Jeannais
- un bon niveau d'investissement pour transformer la ville et soutenir l'activité économique.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs les réflexions engagées avec la Communauté de communes Coeur de Maurienne pour l'étude de transferts de compétences pouvant intervenir en 2011 et 2012.

Monsieur le Maire souligne que l'impôt ménage ne sera pas augmenté en 2011 et remercie Jean-Paul MARGUERON, Gaston FLAUDER, Dominique JACON, les membres de la commission des finances et les services pour l'excellent travail effectué dans le domaine des finances.

Jean-Paul MARGUERON présente et commente les orientations budgétaires.

Philippe ROLLET sollicite des explications sur la CAF et l'annuité qui lui sont fournies par Jean-Paul MARGUERON.

Monsieur le Maire intervient sur l'annuité de la ville. Une discussion s'engage à ce sujet entre Monsieur le Maire, Jean-Paul MARGUERON et Philippe ROLLET, clôturée par la présentation du suivi de l'endettement de la ville.

Philippe ROLLET questionne Jean-Paul MARGUERON sur un emprunt et sa durée. La réponse lui est fournie.

Ensuite il s'interroge sur le devenir des locaux situés à l'ancien Evéché, locaux occupés actuellement par la direction des services techniques qui doit rejoindre le centre technique municipal. Il propose de lancer immédiatement une étude pour définir leurs futurs usages.

Monsieur le Maire informe que les travaux devraient être lancés en 2011 et que la réflexion du devenir des locaux de l'ancien Evéché ne doit pas porter que sur une aile mais sur les deux ailes et pourrait même être étendue à l'ensemble du patrimoine communal.

Philippe ROLLET parle du patrimoine communal et des projets immobiliers (Tabellion etc...) en indiquant qu'en terme de planning, l'échelle de réalisation n'est pas la même car devant s'inscrire sur plusieurs décennies.

En ce qui concerne le Tabellion Monsieur le Maire informe que le projet ne concerne pas les parties privées c'est-à-dire celles n'appartenant pas à la ville. Il fournit des explications sur cette réalisation et commente les projets d'amélioration du centre ville menés dans le cadre de la ZPPAUP.

Une discussion s'engage au sujet des projets de la ville entre Monsieur le Maire et Philippe ROLLET. Ce dernier fait remarquer que le concours de l'architecte des bâtiments de France a empêché toute construction anarchique au centre ville.

Le débat se déporte sur la conservation du patrimoine et Philippe ROLLET indique que les choix effectués amènent à des avis divergents.

Jeanine GIPPA intervient et déclare que le devenir du patrimoine communal et notamment de l'Ancien Evêché est primordial pour le commerce local en grande difficulté. Il faut trouver une solution dynamique pour ne pas pénaliser le centre ville.

Daniel MEINDRE intervient à son tour en sollicitant l'implantation d'un hôtel en respectant le patrimoine. Monsieur le maire conclut sur ce sujet et clôt le débat.

Philippe ROLLET entreprend une démonstration sur la situation économique des entreprises de la vallée et plus particulièrement de Saint-Jean-de-Maurienne en précisant que l'enjeu était la démographie. Il dresse un tableau noir évoquant la perte d'emploi donc de population. Il indique qu'il s'avère nécessaire que tous les élus se battent pour que les travaux du chantier LYON-TURIN se réalisent.

Monsieur le Maire effectue une réponse argumentée sur la situation des entreprises et principalement RIO TINTO ALCAN en précisant qu'il fallait rester vigilant sur l'avenir de ce site.

Au cours de cette réponse Monsieur le Maire ayant reproché à Philippe ROLLET son absence au dernier conseil communautaire ce dernier lui rétorque que sa position de suppléant ne lui laisse aucun pouvoir.

Philippe ROLLET indique que la Communauté de communes Cœur de Maurienne vit confortablement financièrement, et qu'il faut être ambitieux.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Subventions du Conseil général de la Savoie :

- 6 000 € - Espace culturel pour le développement des collections d'une bibliothèque de lecture
- 4 000 € - Espace culturel pour le développement d'un fonds thématique
- 8 260 € pour l'étude et la création d'une ZPPAUP.

Dominique JACON informe que la chaîne de télévision locale « MAURIENNE TV » a effectué un reportage sur les défibrillateurs installés dans la ville en signalant leurs emplacements.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 28 mars 2011 à 18 heures 30.

La séance est levée à 20 heures 50.